

FOURRIERE INFO . . .

Pour info, si malheureusement votre véhicule devait se retrouver en fourrière (quelle qu'en soit la raison), [MédiaChartres](#) vous informe de la bonne marche à suivre.



NB/MédiaChartres, a suggéré récemment à la **Mairie**, d'utiliser le bulletin d'informations « **Votre Ville** » (pour Chartres) pour informer les résidents et lecteurs, idem pour les autres localités.

Nous attendons avec impatience les prochaines parutions pour vérifier, si ces dernières servent à autre chose qu'à de l'auto satisfaction et congratulation (?)

En premier lieu, ne **JAMAIS** laisser les documents du véhicule dans ce dernier, pour le risque d'utilisation frauduleux en cas de vol, mais surtout dans ce cas précis.

Inutile de vous précipiter à la fourrière pour récupérer votre véhicule, car il vous faudra au préalable, passer au poste de la **PM** (Police Municipale) de votre lieu de résidence, qui vérifiera si vous êtes en règle et à jour de vos papiers, à la suite de quoi, il vous sera rédigé une sorte de « main levée » précieux sésame que vous devrez remettre au gestionnaire de la fourrière avant d'acquitter le prix de: **121,27 euros TTC** (tarif national, fixé par l'État).

Nonobstant, le **PV de 35 euros** (à régler sous 45 jours, passé

ce délai, il sera majoré et vous coûtera 75 euros) vous le recevrez par la poste.

Dernier conseil, avant de vous déplacer, renseignez-vous sur l'adresse de la fourrière, elle peut avoir changé et surtout .
.
soyez vigilant et prudent.

Yves Dubois